

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
55

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**Chambre régionale des comptes -
réponse aux observations sur
l'organisation territoriale des soins
de premiers recours 2022 - rapport
de suivi des actions engagées**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 5**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

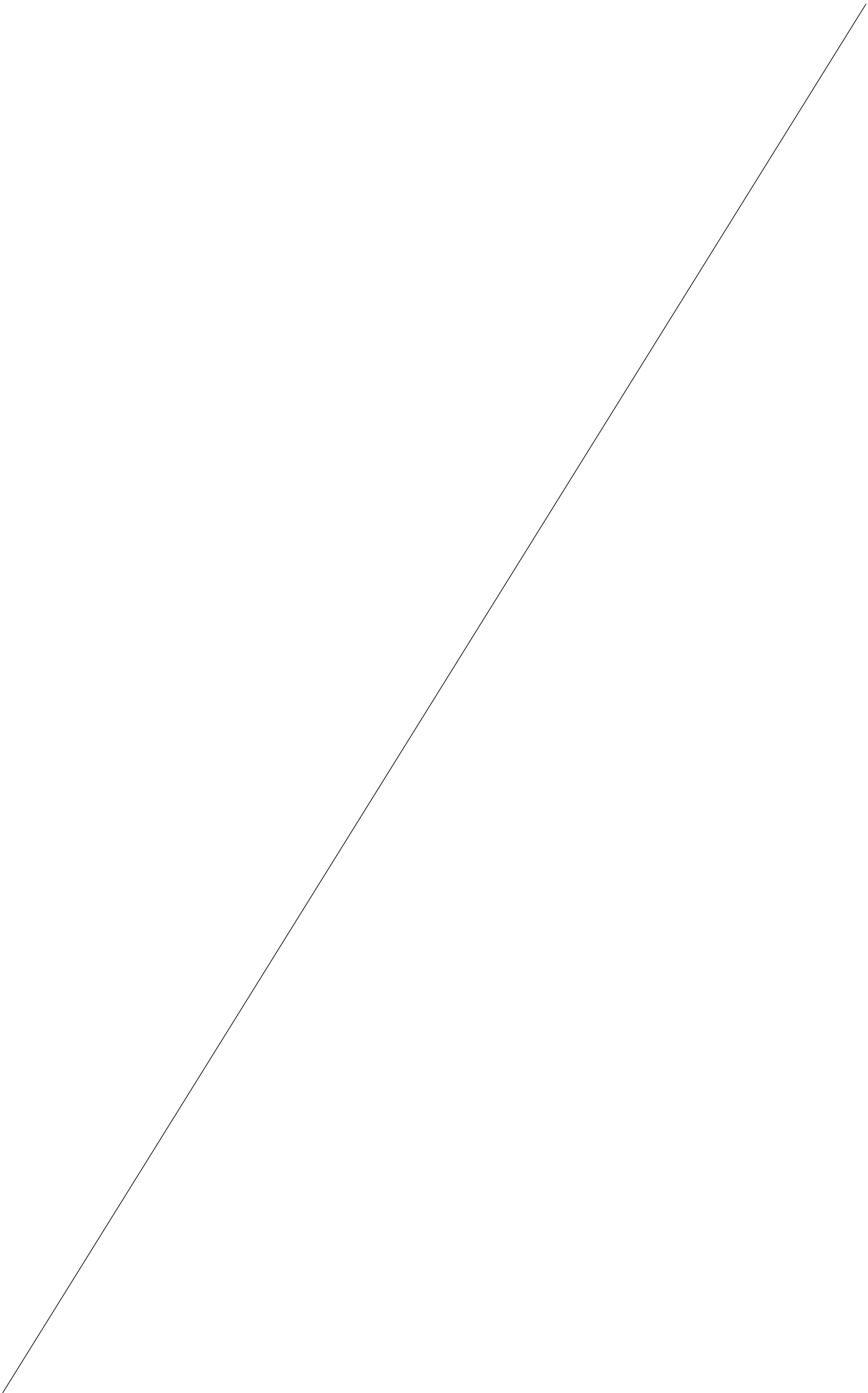
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Lionel DUPARAY
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



L'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose qu'au terme d'un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante de la collectivité, l'exécutif doit présenter devant cette même assemblée un rapport exposant les actions entreprises suite à ces observations.

Considérant le courrier en date du 20 juin 2023 par la Chambre régionale des comptes notifiant le suivi des recommandations du rapport d'observations définitives,

Le rapporteur expose :

« La Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a procédé, courant 2022, pour les exercices 2017 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans le cadre de l'enquête des juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premiers recours.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes a été présenté en conseil communautaire le 14 décembre 2022.

Il appartient à la Communauté Urbaine, d'adresser ce rapport de suivi des recommandations à la Chambre avant le 14 décembre 2023, qui établit une synthèse annuelle de l'ensemble de ces rapports.

Cette synthèse, transmise à la Chambre régionale des comptes, sera intégrée dans son rapport public annuel.

En application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, l'exécutif doit présenter devant son assemblée délibérante, un rapport exposant les actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

Celui-ci ne présente pas de partie « recommandations ». Cependant, on retient à sa lecture, une observation principale que l'on retrouve en gras dans la synthèse, dont voici l'extrait :

« Le contrat local de santé signé en 2019 reste à piloter et à mettre en œuvre.

Le contrat local de santé de la Communauté urbaine Creusot Montceau a été signé en décembre 2019 pour une période de cinq ans. Les actions prévues en matière d'accès aux soins de premier recours sont centrées sur la promotion du territoire, l'accueil et la fidélisation des professionnels de santé et l'amélioration de leur coordination. La mise en œuvre du programme local de santé a été retardée par la crise sanitaire et l'absence d'animatrice de santé jusqu'en janvier 2022. A ce jour, aucune des actions prévues n'a véritablement été engagée. Le pilotage et l'animation du projet restent à construire. »

Dans la même logique de réponse aux observations, que nous avons adressée à la Présidente de la Chambre par courrier, le 29 novembre 2022, la proposition est faite de présenter un rapport récapitulatif des actions menées par la Communauté Urbaine Creusot Montceau, en ne se limitant pas uniquement aux soins de premiers recours ou au contrat local de santé.

La proposition, ci-jointe, de rapport liste les actions engagées ou à venir, autour de trois axes:

1. Le pilotage du contrat local de santé ;
2. Les actions du contrat local de santé ;
3. Les autres leviers d'actions mobilisés par la Communauté urbaine Creusot Montceau.

Vous trouverez donc, en annexe, le rapport de suivi des actions suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes pour l'organisation territoriale des soins de premier recours.

Bien que la législation ne prévoit pas de vote à l'issue du débat, il est nécessaire de formaliser une délibération pour permettre de démontrer que la présentation du rapport et la tenue du débat ont bien eu lieu.

A l'issue du débat, vous serez donc invités à voter pour prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport et d'en débattre. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de prendre acte du fait que le rapport exposant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur l'organisation territoriale des soins de premier recours a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

